

L'IMPERIAL

JOURNAL POLITIQUE PARAISSANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS
5 FRANCS PAR AN

ABONNEMENTS
5 FRANCS PAR AN

Les lettres non affranchies sont refusées

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ANNONCES ET RÉCLAMES
LYON : Agence de publicité V. Fournier
Rue Confort, 14

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ABONNEMENTS
Rue Sala, 42, à Lyon

ANNONCES ET RÉCLAMES
PARIS : Agence de publicité Havas
Place de la Bourse, 8
Lyon. — Imp. Jevain, rue Sala, 48

II^{me} AUX IMPÉRIALISTES

Au sujet du dernier article que nous avons dédié aux impérialistes, il nous a été fait, sous diverses formes, certaines observations que nous allons résumer avant d'y répondre.

On nous a dit que certains hommes influents du parti bonapartiste, ne se sentant pas soutenus, dirigés, encouragés par l'héritier dynastique, ou par l'héritier datif de l'Empire, il était tout naturel qu'ils ne s'immobilisassent pas dans une attente stérile et dangereuse, et que, l'intérêt de la patrie primant tout, ils se tournassent vers ce que nous avons appelé le soleil levant, c'est-à-dire vers la royauté.

On nous a dit aussi, que la situation du parti bonapartiste, devenait très difficile, en présence de l'impopularité du prince Jérôme Napoléon, et de l'indifférence du prince Victor — indifférence qu'on expliquait méchamment, par l'oisiveté joyeuse d'un jeune homme s'occupant plus de ses plaisirs que de son devoir. — Ce qui est absolument faux, nous croyons pouvoir l'affirmer.

On nous a dit, enfin, que la royauté de M. le comte de Paris, qu'on ne nous définissait toujours pas, s'imposait d'elle-même, et que la seule solution était le salut; qu'il importait peu, d'ailleurs, de savoir si cette royauté serait représentative et de droit divin comme celle de Louis-Philippe I^{er}, que ce serait la royauté, c'est-à-dire le salut, et cela suppléait à tout.

On nous a dit, enfin, et mieux que cela, le devoir de protester avec toute l'énergie de nos convictions, et au nom de l'honnêteté politique, qui est la meilleure des habiletés, contre des affirmations qui ont un double but :

Excuser des désertions inexcusables, en les mettant sur le compte du patriotisme;

Et donner le change à l'opinion publique, sur l'efficacité du remède qu'on présente à notre malheureux pays, pour le guérir de ses blessures, et lui rendre, peu à peu, avec l'ordre, sa prospérité et sa grandeur d'autrefois.

Lorsque nous avons écrit que l'invincible pression des événements, amènerait forcément, sous une forme ou sous une autre, un accord entre les deux princes, qui ont eu le tort de se diviser, et le tort, plus grand encore, non pas de diviser le parti, mais de l'inquiéter dans son développement et de l'arrêter, au moins quelque temps, dans sa marche rapide vers le succès, nous avons ajouté ceci :

« Mais le parti, impérialiste, est-il donc confiné, renfermé exclusivement dans une question d'hérédité ? »

« Est-ce que au-dessus des préférences, si respectables qu'en soient les raisons, il n'y a pas un principe qui les domine toutes, comme il domine notre droit public moderne : l'appel au peuple ? »

Puisque cela n'était pas suffisamment clair, suffisamment explicite, ce qui nous étonne, nous allons compléter et expliquer notre pensée.

Sous l'empire du suffrage universel, qu'on peut fausser dans certaines de ses manifestations, partielles ou locales, mais qui est la raison, la sagesse et le salut, sous la forme plébiscitaire, il n'y a place ni pour le droit impérial, ni pour le droit royal; il n'y a place que pour la personnalité, et le principe gouvernemental qu'a désigné ou proclamé le choix du peuple.

C'est ainsi qu'en 1848, le peuple a choisi Louis-Napoléon, comme président de la République, comme

il aurait pu choisir le général Cavaignac, ou tout autre Français.

C'est ainsi qu'en 1852, le peuple a voulu l'Empire, comme il aurait pu le repousser.

C'est donc le peuple seul qui, dans ces deux circonstances qui sont la genèse de sa souveraineté, a choisi l'homme, le chef; et c'est également lui qui a indiqué, proclamé la forme gouvernementale, qui lui paraissait la plus propre, à répondre à ses exigences, à ses aspirations, à ses besoins.

Ce qui était le droit, alors, est toujours, est encore mieux le droit, aujourd'hui, droit absolu, incontestable, au-dessus duquel il n'y a rien, contre lequel il n'y a que révolte ou usurpation, ou, ce qui est pire, retour en arrière, et par conséquent contre-révolution.

Or, cela étant, et nous défions à qui que ce soit, des bonapartistes ou des impérialistes, — ce qui rigoureusement n'est pas toujours la même chose — de nous contredire; comment peut-on expliquer, honnêtement, les désertions bonapartistes, sans expliquer en même temps, d'une façon satisfaisante, la négation par les déserteurs, du droit public actuel des Français ?

C'est donc une double apostasie que commettent ces bonapartistes : apostasie inavouable de leur cause, apostasie criminelle de leur principe : l'appel au peuple.

Ah ! nous comprendrions leur conduite, sans toutefois l'excuser et la donner comme exemple de la fidélité politique, si Mgr le Comte de Paris, faisant abstraction des droits qu'il tire de sa naissance, et du notable héritage de Charles X et de Louis-Philippe I^{er},

se présentait, non en roi dont les droits sont au-dessus du suffrage universel, mais en candidat à la royauté; dans ce cas, en effet, nous nous expliquerions l'abandon de quelques bonapartistes, comme on s'explique toutes les faiblesses, toutes les défaillances humaines, et, cela fait, nous n'aurions plus rien à dire, le principe restant le même pour eux et pour nous.

Mais est-ce de cela qu'il s'agit ? Nous ne sachons pas encore, que Mgr le Comte de Paris, veuille se créer une virginité royale, en se soumettant au verdict populaire universel. Et alors nous persistons à ne pas comprendre, à ne pas excuser, car elles sont inexcusables et sans cause, les défections des bonapartistes; et nous avons cent fois le droit de répéter, que leur coalition hybride avec les orléanistes, et les honteux contre-gauchers, ne triomphera pas, ne triomphera jamais contre le suffrage universel.

— Vous oubliez, nous dira-t-on, peut-être, l'intérêt de la patrie, et la nécessité d'en finir avec la République, qui fait de nous la dernière des nations, et le plus malheureux des peuples. Or, nous ne sommes pas près, les princes sont divisés, par conséquent, il faut aller au plus pressé par le plus court, au salut qui s'offre à nous, en la personne du Roi.

Eh bien ! nous répondons sans hésiter, que cette solution n'est qu'un expédient, que ce salut n'est qu'un mirage, parce que tout ce qui se fait actuellement sans le peuple, est illégitime, précaire, provisoire.

Nous répondons que ce que le peuple a fait, ou plutôt défait, d'un coup d'épaules en 1830 et en 1848, alors que le suffrage universel n'existait pas, il le ferait plus sûrement et plus promptement aujourd'hui qu'il est devenu un dogme politique.

Et nous ajoutons qu'il est naïf de songer à une restauration royale à la faveur d'un vote parlementaire, et qu'en tous cas, il serait anti-patriotique de l'accomplir, à

moins de vouloir la fin de la France, par une nouvelle et dernière révolution.

Il n'y a pas, il n'y a plus, qu'on le sache bien, de gouvernement possible, dans notre patrie, sans que le peuple en désigne le chef, et sans qu'il en indique la forme.

On sait bien que toutes les fois que le peuple a fait cette double désignation lui-même, le gouvernement est resté debout, ce ne sont pas des mains françaises qui l'ont abattu :

Napoléon I^{er} est tombé, parce que la coalition des puissances étrangères l'a voulu, non parce que la France en était lasse.

Napoléon III, est tombé, parce que les Prussiens triomphants, ont tendu la main aux traîtres et aux lâches du 4 septembre, qui allaient leur livrer la Patrie.

Mais, Charles X, roi de droit divin, lui, est tombé devant une révolution absolument française !

Mais, Louis-Philippe I^{er}, roi de droit... usurpé, est tombé, lui, devant une révolution absolument française !

Et on veut, à la faveur d'une intrigue ou d'une corruption parlementaire, et au mépris de ces leçons des choses, de ces enseignements de l'histoire, de cette philosophie des événements, de ce fatalisme qui frappe de stérilité, d'impuissance et de précarité, tout ce qui n'est pas le droit populaire, on veut rêver, nous ne savons quelle restauration royale qui sera : ou le droit divin, selon les anciens *Rois de France*, ou l'absence même de droit, selon Louis-Philippe I^{er}; et on rêve cela, à la fin de ce XIX^e siècle !

Il fut déclaré à son aube par les derniers éclairs de la révolution de 1789; par le plébiscite de 1802 (renouvelé trois fois depuis, en 1848, en 1851 et en 1852) et qui est aujourd'hui, illuminé à son déclin par la proclamation, désormais immuable du principe de la souveraineté nationale !

Allons ! ce n'est pas sérieux, cela est presque enfantin ! La vraie solution, celle qui s'impose avec une invincible puissance et une irrésistible logique, c'est celle du plébiscite, c'est celle de l'appel direct au peuple.

C'est pour cette raison, que nous plaçons bien au-dessus de nos Princes, ce principe tutélaire de la souveraineté nationale.

C'est pour cette raison, qu'en face des événements de 1870, qui ont brutalement et sans raison, rompu le pacte de 1852, il n'existe pas, à proprement parler pour nous, d'hérédité impériale; le peuple seul, ayant, à nos yeux, le droit de faire revivre ce pacte, de renouer la chaîne interrompue de la tradition napoléonienne, et de désigner lui-même quel sera l'Empereur, s'il veut rétablir l'Empire.

En d'autres termes, selon nous, les personnes ont une valeur sans doute, valeur relative en tous cas, le principe seul, a une autorité absolue.

Si Mgr le prince Jérôme Napoléon, n'est pas impérialiste, si comme ses amis et conseillers le prétendent, il est républicain, sous le prétexte qu'il y a une étiquette républicaine sur le gouvernement actuel, il est bien évident que nous, qui sommes les ennemis acharnés et les adversaires résolus et implacables, de cette forme idiote, néfaste et honteuse de gouvernement, nous nous séparerons de lui et que nous ferons la guerre, une guerre sans merci à cet impérialisme républicain, comme nous le faisons à tout ce qui est républicain, en vertu de cette vérité, bien plus vraie que l'axiome célèbre de Gambetta, à propos du cléricalisme : le *Republicanisme, voilà l'ennemi*.

Mais croit-on, pour cela, que l'impérialisme n'existera pas, avec toute sa force, avec toute sa popularité, avec tout son prestige ?

Croit-on que, parce que celui qui en est hiérarchiquement le représentant et le chef, se sera volontairement mis hors son parti, hors son nom, hors sa famille, — si tant est que cela arrive jamais — l'impérialisme aura vécu, et que ses adhérents devront enrôler sous la bannière royale d'un prétendant, qui en est encore à 1815, ou à 1830.

On ne le pense pas sérieusement. N'insistons pas davantage, ce serait puéril, et résumons cette explication :

Il est absurde de croire à une restauration royale, de même, disons-le tout de suite, qu'à une restauration impériale, sans le plébiscite, sans l'appel direct au peuple de qui émane tout droit, par conséquent toute puissance.

L'impérialisme n'a rien à voir, pour le moment, dans des discussions regrettables, qui s'apaisent peut-être, sous la pression des événements, comme nous l'avons dit déjà; il n'aura qu'à constater le cas échéant, que le prince Jérôme Napoléon, par ses opinions, par ses écrits, par les manifestations extérieures de sa pensée, n'est plus impérialiste, et qu'il y a lieu de le laisser à la République et aux républicains, auxquels il lui aura convenu d'appartenir.

Enfin, pour tout dire, il n'y a de salut pour la France, que dans un gouvernement issu du peuple, indisputable par conséquent, comme l'ont été les Empires de 1804 et de 1852, et non dans un replâtrage royal, qui serait suivi à brève échéance, d'un désastre révolutionnaire, irréparable pour notre patrie.

C'est pour cela que les désertions bonapartistes, peu nombreuses d'ailleurs, nous touchent peu. L'état-major sans armée de la Royauté y gagnera en chefs, mais la Royauté n'aura pas un soldat de plus; et l'armée impérialiste, cette armée innombrable, répandue sur toute la surface de la France, dans les villes dans les villages, dans les hameaux, n'en restera pas moins unie, patiente et résolue, jusqu'au jour où avec les bulletins de vote, elle vaincra les républicains criminels, et les royalistes arriérés. Encore quelque temps et ce sera fait.

L.

LETRES PARISIENNES

Paris, 18 décembre 1884.

Nos ministres sont acculés dans une impasse, avec la grave question des douzièmes provisoires.

C'est la mesure la plus impopulaire qui puisse être prise en France, et déjà le monde financier a fait à cette cruelle nécessité un accueil préjudiciable à la fortune publique, d'ailleurs fort ébranlée par la diminution persistante et anormale des valeurs mobilières.

La Chambre a pris le parti de siéger deux fois par jour.

Ce sont tout simplement des séances écourtées par l'appât de nos honorables, qui ont hâte d'assurer leur réélection entre la tasse de café du matin et le potage du soir, et pendant lesquelles la discussion du budget marche encore moins vite que dans une seule séance diurne et bien remplie.

Le gouvernement, croyez-le bien, ne déposera son projet de loi relatif aux douzièmes provisoires, qu'à la toute dernière extrémité.

Ce sera l'extrême-onction budgétaire appliquée à des finances étourdiment gaspillées et ce dernier sacrement ne sauvera ni la République, ni sa caisse.

Il reste encore une certaine liste de ministères dont il faudra étudier les recettes et les dépenses, et la droite s'est réservée, comme vous avez pu lire dans

nos confrères parisiens, d'intervenir vigoureusement à propos du budget du ministère des finances.

Coups d'épée dans l'eau trouble où se débat le système républicain; mais il nous fallait montrer au pays que si la majorité est un enfant prodigue, la minorité n'est pas complice de ses folies et a fait entendre la voix de la raison et des économies nécessaires.

Nous devons dès à présent reconnaître qu'il est impossible au Sénat de voter le budget de 1885 avant le 31 décembre.

Donc les douzièmes provisoires ne peuvent être évités.

Il est toujours question de crise ministérielle, il est certain que la corde est tendue et que chaque titulaire d'un département, tire de son côté la couverture qui doit discrètement cacher son incapacité et sa négligence.

On met plusieurs noms en avant; mais on aura beau changer les honorables qui nous gouvernent, ce sera toujours la même chose.

Blanc bonnet et bonnet blanc. Le gouvernement agit sous la férule des coteries et des comités, et celui qui vante tant la liberté, est l'esclave d'une minorité turbulente et antipatriote.

Je passerai sous silence les incidents soulevés à l'occasion du banquet de St-Farjeau.

Toute cette agitation bonapartiste et non impérialiste, n'est qu'un grain de sable qui ne fera pas dévier le suffrage universel quand il sera consulté.

Laissons les républicains exploiter en vain des discussions corinthiennes; nos divisions seront plus promptement terminées que les leurs.

Parce que moins égoïstes qu'eux, nous n'avons en vue que le bien de la patrie, et qu'ils n'ont qu'un but, qu'un rêve, faire leurs petites affaires aux dépens du pays.

Un peu de franchise S. V. P.

Nous avons lu, dans le *Figaro* du mardi, 16 courant, et sous la signature de M. Ph. de Grandlieu, un article non moins intéressant par les chinoïseries dont il est émaillé que par les éminentes qualités littéraires auxquelles nous a, dès longtemps, habitués son auteur.

A propos du banquet et des discours impérialistes de Saint-Fargeau, M. de Grandlieu dont l'esprit de critique a déjà fait bien des fois fausse route, dénie aux impérialistes la propriété du 10 décembre 1848.

Pour M. de Grandlieu, cette mémorable journée qui vit porter à la présidence de la République celui qui plus tard devait être Empereur des Français, pour M. de Grandlieu, disons-nous, cette mémorable journée appartient aux hommes d'ordre de tous les partis qui avaient soif de paix et de sécurité et qui se coalisèrent pour confier la suprême magistrature au prince Louis-Napoléon Bonaparte, en l'énergie et la loyauté duquel ils avaient placé toutes leurs espérances.

C'est ainsi qu'on écrit l'histoire même dans le journal le mieux informé des journaux les mieux informés.

Il ne nous plaît pas de laisser ainsi M. de Grandlieu s'égarer dans le domaine de la fantaisie; et par la même raison qu'il ne nous est jamais venu à l'esprit de revendiquer pour nous les journées de juillet et de coller aux pages glorieuses du livre impérial les éphémérides du gouvernement de Louis-Philippe; par cette même raison nous ne saurions tolérer les incursions vagabondes sur nos terres.

Non, le 10 décembre n'est pas l'œuvre des conservateurs coalisés et ceux qui affirment si haut les résultats de cette prétendue alliance,

savent bien que, difficile de nos jours, un tel pacte ne pouvait être alors que chimérique !

En ce temps-là, les miracles étaient plus rares qu'à présent; les hommes mordaient moins vite à l'hameçon politique et nul rhéteur, ni publiciste, s'appelait-il même Edouard Hervé, fût-il même lunaire ou ensoleillé, n'aurait certainement osé proposer à ses concitoyens d'appliquer au régime déchu, pour le ressusciter, les théories d'un régime adverse.

C'en était donc pas les censitaires qui pouvaient acclamer l'homme des plébiscitaires. Il faut s'appeler M. de Grandlieu pour comprendre, admettre et rapporter à pareille époque, pareil accouplement.

Quant aux partisans du duc de Bordeaux, de l'infortuné comte de Chambord, qui donc, M. de Grandlieu toujours excepté, oserait sérieusement prétendre qu'ils portèrent leurs voix sur le prince Louis-Napoléon ? Chacun sait leur haine pour la Révolution, pour tout ce qui en découle, pour tout ce qui s'y rattache de près ou de loin. Or, Napoléon, n'est-ce pas la révolution corrigée et châtiée ?

Telle n'est pas cependant l'opinion de M. de Grandlieu. Légitimistes et orléanistes, d'après lui, acclamèrent le prince président, parce que en lui seul ils trouvaient des garanties suffisantes, parce que le grand parti de l'ordre n'était pas autrement représenté !

Franchement, on croirait rêver en lisant de semblables énormités à une date relativement aussi rapprochée des événements racontés !

Et le général Cavaignac et M. de Lamartine n'incarneraient-ils donc pas, eux aussi, le grand parti de l'ordre sur lequel revient sans cesse l'auteur de l'article que nous discutons ?

Le général Cavaignac n'avait-il pas vaillamment combattu l'insurrection pendant les journées de juin; ses principes honnêtes et austères n'étaient-ils pas de notoriété publique ?

M. de Lamartine, lui, n'avait-il pas, sauf quelques courtes défaillances, symbolisé depuis le 24 février, l'ondoyante mais prudente bourgeoisie ?

N'avait-il pas, en quelque sorte, au milieu de l'orage et de la tempête, laissé grand ouvert, en en changeant la couleur, le légendaire parapluie ?

Que l'on compare cependant les résultats et les 5.562.831 suffrages donnés au prince Louis-Napoléon avec les 1.466.166 voix qui se portèrent sur Cavaignac, avec les 18.000 voix recueillies par M. de Lamartine !

Dès le 19 novembre 1848, le frère de M. Odilon Barrot prédisait d'ailleurs ces résultats dans un écrit dont l'effet fut très grand sur l'opinion; mais en même temps il en indiquait les raisons :

« Que signifie donc ce nom aux yeux de ceux qui s'y rallient, disait M. Barrot; que signifie-t-il pour la propriété? que signifie-t-il pour le commerce et l'industrie? que signifie-t-il pour la France ? »

« Il signifie un gouvernement national, une organisation féconde, une puissante administration. »

« Il signifie les capacités appelées sans esprit d'exclusion, les talents glorifiés, les coteries impuissantes. »

« Il signifie la société régulière, la propriété défendue, l'industrie et le commerce ravivés, encouragés et récompensés. C'est là le seul sens que puisse avoir aujourd'hui ce grand nom, qui peut servir de symbole aux éres de paix et d'organisation, aussi bien qu'aux éres de guerre et de conquête. »

« Vous affectez de redouter la force que l'élection lui donnera; Oui, sans doute, il aura derrière lui les masses, la population des campa-

gnes, c'est à dire l'élément d'ordre et de fécondité; la population ouvrière, c'est-à-dire la nation éveillée et armée; oui, il arrivera à la présidence de la République, salué par l'enthousiasme qu'inspirent de grands souvenirs; oui, il aura cette puissance qu'on appelle popularité, puissance qui depuis trente ans a manqué à tous les gouvernements.

Et les historiens, même royalistes, nous rapportent que dans les campagnes, dans les petites villes, le nom de Napoléon excitait un véritable enthousiasme; que des troupes d'électeurs se rendaient au scrutin, drapeaux déployés, aux cris de: Vice Napoléon! Vice l'Empereur!

M. de Grandlieu sait tout cela non moins bien que nous; ces détails lui sont non moins familiers qu'à nous; il n'ignore pas combien en 1848, la légende napoléonienne était intacte et pure autant que vivante; et pourtant, gravement, avec confiance, sans sourcilier, il nous conteste le passé.

C'est mal. Aujourd'hui les temps sont changés! Nous combattons moins pour un homme que pour les grands principes de l'impérialisme, de l'appel direct à la nation se prononçant sur la forme de gouvernement qu'elle préfère et aliénant ensuite son pouvoir constituant aux mains de celui qu'elle aura estimé le plus digne!

Nous avons confiance que ces principes prévaudront bientôt, une fois de plus. Mais si, par le fait même de leur admission, nous devons nous trouver unis à ceux de nos ennemis politiques qui semblent vouloir devenir nos amis, ce serait raison de plus pour réclamer d'eux, comme aujourd'hui, la franchise, cette vertu du caractère français, et le respect le plus absolu pour les grands noms fondateurs de ces immortels principes!

PLÉBÉIUS.

REVUE PARLEMENTAIRE

Il y a huit jours, M. Tirard apportait à la Chambre des députés un projet de loi portant concession de trois douzièmes provisoires, le gouvernement ne jugeant pas que le Parlement puisse voter le budget avant la fin de l'année. Mais avant que ce projet de loi fut déposé, un petit complot fut organisé par les opportunistes et M. Lokroy se chargea de l'exécuter. Il s'agissait simplement de placer le Sénat en face de cette alternative: ou le vote du budget ordinaire des dépenses et du budget des recettes en quatre ou cinq séances; ou la responsabilité devant le pays d'un recours aux douzièmes provisoires.

Le calcul était habile, et pour le mettre à exécution il n'y avait plus qu'à faire deux séances par jour; une, le matin à 9 heures, et l'autre, le soir à 2 heures. Ce projet présentait, en outre, l'immense avantage de faire voter le budget sans discussion qui puisse avoir de l'écho dans le pays. La majorité docile s'empressa de donner satisfaction au ministère et depuis mardi dernier la Chambre tient deux séances par jour.

L'honorable M. Raoul Duval, à propos du budget du ministère de l'intérieur, a demandé la suppression des sous-préfets. La France, a-t-il dit, est dévorée par le fonctionnarisme. Il n'y a pas de fonctionnaire plus inutile que le sous-préfet, qui n'a aucune attribution. C'est une boîte aux lettres qui transmet les lettres le plus lentement possible.

Inutile de dire que la Chambre a maintenu le crédit. Ce n'est pas dans une année d'élections que nos incapables peuvent se passer de l'appui du sous-préfet et de la candidature officielle; pour en imposer au pays et tâcher de se faire réélire.

M. Andrieux a profité de cette occasion pour demander des explications sur la situation de M. de Trémontels, cet ancien préfet de la Corse et de la Corrèze, qui a déjà bien des fois occupé la Chambre de ses hauts faits.

M. le Ministre avait affirmé qu'il avait intimé l'ordre à son subordonné de saisir la justice des faits qui lui étaient imputés.

Or, jusqu'à ce jour, M. Demangeat n'a pas reçu la moindre assignation, et M. de Trémontels continue à jouir de son traitement de disponibilité.

M. Waldeck-Rousseau a déclaré de nouveau avoir mis M. de Trémontels en demeure de poursuivre les auteurs des allégations dont il avait été l'objet. Si M. de Trémontels ne suit pas cette invitation, il cessera d'appartenir à l'administration.

Faut-il énumérer une à une les tentatives de résistance, ou tout au moins de discussion de la droite, qui voit avec douleur un budget de trois milliards adopté au pas de course, par une série de votes radicalement nuls, les députés n'étant jamais en nombre suffisant? Ce serait fastidieux et triste.

Tout se résume en un seul mot: les élections sont proches. En vain M. An-

drieux signale l'abus des fonds secrets et l'accroissement des pensions civiles. Les fonds secrets sont votés haut la main, et l'accroissement prodigieux des pensions civiles provient de la trop grande facilité avec laquelle les ministres mettent à la retraite des employés dont les places sont convoitées par des candidats jeunes et bien protégés. Tousjours la même réponse: services électoraux à récompenser ou à encourager.

Malgré le prince de Léon, on alloue 200.000 fr. pour frais de déplacement au président de la République qui ne voyage jamais et qui n'en continue pas moins à encaisser des frais de voyage.

Pendant qu'on supprime les vicaires, qu'on met à la portion congrue les curés et les évêques, on augmente les instituteurs. Il est vrai que ce sont les courtiers électoraux les mieux placés sous la dépendance absolue des préfets.

Quel scandale! Pendant ce temps le Sénat de son côté fait de la belle besogne. Il a terminé la discussion de la loi sur les incompatibilités parlementaires, et, comme on pouvait s'y attendre, n'a eu qu'un seul objectif, rendre inéligibles les ministres du culte.

Et maintenant, quelle conduite tiendra le Sénat, lorsque le gouvernement lui rapportera le budget adopté par la Chambre? Aurait-il quelque souci de son honneur et de son indépendance? La Chambre haute se mettra-t-elle à l'unisson de la Chambre basse? Abdiquera-t-elle son droit de contrôle, pour se borner à enregistrer purement et simplement les décrets de justice et les vilenies commises? Hélas nous le craignons.

Puissent nos craintes être chimériques! Avec quel plaisir nous réminiscions dans huit jours, que nous nous étions trompés, que le Sénat a voulu sauvegarder sa dignité et qu'il n'a pas permis d'étrangler une discussion si nécessaire.

INFORMATIONS

Tous les mercredis, les salons du prince Victor Napoléon sont ouverts à l'élite du parti impérialiste.

On y voit toutes les notabilités du parti impérialiste, heureuses et fières de se ranger autour de leur jeune chef.

Nous ne pouvons que l'en féliciter, car il est nécessaire qu'il se mêle le plus possible à la foule de ses adhérents.

Ce mercredi sera désormais un centre de réunion et un point de ralliement.

Ce sera une seconde édition de la rue Chantierne.

Nous ne serons point surpris d'apprendre que des notabilités républicaines, bien avisées y viennent prendre, suivant le dicton, l'air du bureau.

Les symptômes. — Les symptômes antirépublicains continuent de se manifester dans les élections aux conseils généraux.

Il y a quinze jours, nous avions vu des victoires à l'actif du parti conservateur. En voici une nouvelle: M. Delescluse, candidat conservateur, a été élu conseiller général pour le canton de Pont-à-Marcq (Nord), par 2.557 voix contre 1.858 données à M. Godet, le candidat républicain.

Le commerce de la France. — Pendant les onze mois écoulés du 1^{er} janvier au 30 novembre de la présente année, les importations se sont élevées en nombres ronds à 4 milliards 91 millions, et les exportations à 3 milliards 1 million seulement.

La différence entre ces deux chiffres — soit 1 milliard 80 millions — établit la somme de produits que nous avons achetés en plus de ceux vendus par nos commerçants à l'étranger.

Après les observations que nous avons présentées à cet égard le mois dernier, il sera sans doute inutile de faire ressortir à nouveau les inconvénients et les dangers d'une situation pareille.

Dangers d'autant plus réels que cette situation remonte à plusieurs années et que l'examen des tableaux comparatifs de la direction générale des douanes témoigne même aujourd'hui d'une aggravation manifeste de la crise dont se plaignent nos industriels.

La prospérité sous la R. F. — Les impôts indirects. — Le produit des impôts indirects pendant le mois de novembre n'a pas répondu aux espérances qu'avaient pu faire concevoir les résultats du mois d'octobre.

Ce produit est inférieur de six millions, aux évaluations budgétaires et de trois millions et demi au produit de 1893.

Le Journal officiel publie le relevé du rendement des impôts pendant les onze premiers mois de 1884 et rien y relevons des résultats qui ne sont rien moins que satisfaisants.

Les frais de poursuite ont augmenté de 14 centimes pour 1.000 francs d'impôts à recouvrer.

Le produit de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières est inférieur de 3 millions aux évaluations budgétaires et de plus d'un million au produit de 1883.

En résumé, les produits des onze premiers mois sont restés de plus de 53 millions au-dessous des évaluations budgétaires et de plus de 42 millions au-dessous des produits de 1883.

Et la commission du budget fait encore des majorations pour 1885, en affirmant qu'elle ne peut éprouver aucun mécompte!

Les élections consulaires. — Les élections consulaires à Paris comme à Lyon n'ont point donné de résultat.

Il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 28 décembre.

Ainsi, pour la première fois que l'on fait l'appréciation de cette loi réclamée par l'opinion publique, il n'y a guère plus d'un tiers des électeurs inscrits qui se soient présentés. Quel empressement, et comme voilà les prétentions républicaines justifiées!

Ce dénouement était prévu, du reste. Jamais loi ne fut plus réellement contraire aux intérêts de ceux pour qui on l'a faite. La politique en s'emparant des élections consulaires, va transformer les tribunaux en arènes législatives ou municipales. Nous verrons les antagonismes s'affirmer entre radicaux et conservateurs, trop heureux sur le comptoir du mastroquet, devenu juge, ne devient pas le cabinet où se préparera l'affaire.

Nécrologie Impérialiste

Les obsèques du général Fleury ont eu lieu, lundi à midi, à l'église St-Philippe-du-Roule à l'issue du service religieux, le corps a été déposé dans les caveaux de l'église.

Le vicomte Maurice Fleury, qui venait d'arriver de Dresde y assistait, ainsi que ses deux frères, le baron Adrien Fleury, lieutenant au 15^e dragons, arrivé la veille de Libourne, et M. Émile Fleury, élève à l'école spéciale militaire, conduisaient le deuil.

S. M. l'Impératrice Eugénie avait envoyé de Farnborough, en rentrant de Windsor, un télégramme ainsi conçu: « A mon retour, j'apprends la triste nouvelle. Je prends une part profonde à votre douleur. »

« Comtesse de PRERREFOIS. » S. A. I. Mme la princesse Mathilde, qui était venue prier et pleurer auprès du corps, a donné les mêmes signes de profonde douleur.

S. A. I. le Prince Napoléon s'est aussi présenté.

Un peu plus tard, S. A. I. le Prince Victor est également venu et s'est agenouillé longuement auprès du lit où reposait le corps du général.

Ces témoignages unanimes donnés par les membres de la famille impériale au loyal ami des bons comme des mauvais jours, auquel ils ont tenu à dire un dernier adieu, prouvent combien on a eu raison de s'élever contre des insinuations malveillantes ou erronées.

Il s'agit de néant ces insinuations et maintenant dans toute son intégrité la fidélité du général au parti Napoléonien, auquel il avait consacré sa vie.

Assitôt que la nouvelle de la mort du général a été connue à Saint-Petersbourg, S. M. l'Empereur de Russie a adressé en termes émus un télégramme au général Fleury.

« L'annonce de la mort de votre illustre collègue et ami, ambassadeur à St. Pétersbourg, m'a été un grand deuil. »

Le général Fleury avait été créé comte par l'Empereur. Ses armes étaient: coupé, au premier, d'or, à un palmier terrassé de sinople, accosté à senestre d'un lion rampant de gueule au franc canton de comte sénateur. Au deux, d'azur, à une épée d'argent en pal accosté de quatre abeilles d'or, deux à dextre et deux à senestre, casque de grand écuyer, armé de ses lambrequins et sommé d'une couronne de comte. Supports: un cheval et un lion. Devise: Dum luctor spero. Au-dessous et derrière l'écusson, deux épées de grand écuyer passées en sautoir.

Le général Fleury laisse des mémoires inachevés sur le second Empire et qui auraient été publiés l'année prochaine s'il avait vécu.

Ces mémoires, d'après ce qu'affirment un des parents du général qui était un peu son collaborateur, étaient divisés en deux parties, la première comprenait la période de la présidence du prince Louis Napoléon jusqu'à l'époque de l'avènement de l'empire libéral; la seconde partie, jusqu'en 1870.

Les notes laissées par le général permettront peut-être de terminer ces mémoires qui contiendraient un chapitre très curieux sur ce qui s'est passé entre les chefs du parti bonapartiste et M. Thiers pendant sa présidence.

Le général Fleury a joué un rôle important pendant les négociations qui eurent lieu à cette époque, entre M. Thiers et d'anciens ministres de l'Empire.

Jedi dernier est mort, à Limoges, M. Hippolyte Lezard, l'un des plus zélés défenseurs des traditions napoléoniennes. La carrière de cet honorable magistrat a été des mieux remplies; nous nous faisons un devoir de la retracer ici en quelques lignes:

M. Hippolyte Lezard était né en 1808. Il débuta dans la magistrature en 1833, comme substitut à Rochechouart, où il fut nommé procureur en 1836. Deux ans plus tard, il était appelé à la Cour de Limoges, comme substitut du procureur général. Démissionnaire le 10 mars 1848, il fut nommé premier avocat général près la même Cour le 26 septembre 1850.

Appelé par la confiance de l'Empereur

au poste de procureur général, le 2 février 1853, puis à la première présidence de la Cour de Nancy, le 31 octobre 1856, il fut élevé, en 1866, lors des fêtes à l'occasion de la réunion de la Lorraine à la France, à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur, dont Sa Majesté l'Impératrice lui remit Elle-même les insignes.

Cédant aux sollicitations de son ami, M. le président Troplong, il accepta, le 28 janvier 1867, un fauteuil de conseiller à la Cour de cassation.

Mais, ni les honneurs de la cour suprême, ni l'éclat des grandes relations, ni la vie active et absorbante que lui créaient ses hautes fonctions judiciaires ne pouvaient faire oublier à M. Lezard le sol natal.

Le 9 décembre 1868, il descendit de son siège de la Cour de cassation, pour devenir premier président de la Cour de Limoges, où il retrouvait, avec de nombreuses amitiés, les traditions les plus honorables.

Le 24 octobre 1878, après une longue vie judiciaire noblement remplie, M. le premier président Lezard était atteint par la limite d'âge et nommé premier président honoraire.

Dès lors, il se consacra tout entier à sa belle terre de Vaseix, et remporta dans presque toutes les expositions agricoles de nombreux succès.

Jusqu'au dernier jour de sa vie, cet éminent magistrat a conservé le corps robuste et l'intelligence vigoureuse. C'était bien à lui que pouvait s'appliquer l'adage latin: Mens sana in corpore sano!

Fidèle à la dynastie napoléonienne, partisan résolu de la souveraineté nationale, imbu des doctrines de la vraie démocratie, M. H. Lezard laisse le souvenir d'un magistrat de la vieille roche, instruit, laborieux et passionné pour le service de la justice.

Dans son discours d'installation comme premier président de la Cour de Nancy, il avait prononcé cette phrase: « Le plus bel héritage que je voudrais léguer à mes enfants, ce serait de laisser après moi la réputation d'un homme de cœur et d'un homme de bien. »

Ce souhait a été accompli, ainsi qu'on pouvait le voir, aux magnifiques obsèques du premier président honoraire de la Cour de Limoges. La vieille magistrature, représentée par ses membres les plus honorés, et la nouvelle en robes rouges, le barreau, le tribunal civil, le tribunal de commerce, la corporation des avoués se pressaient autour du char funèbre, couvert de l'hermine. Les honneurs militaires étaient rendus par un bataillon d'infanterie, colonel et musique en tête. Une foule considérable et profondément recueillie témoignait, par son attitude, qu'on assistait bien aux funérailles « d'un homme de cœur et d'un homme de bien. »

ŒUVRE

JOURNAL de la PRESSE

La réunion des adhérents à l'Œuvre de bienfaisance dont la presse lyonnaise a pris l'initiative, a eu lieu lundi soir, dans la salle des réunions industrielles, au Palais du Commerce.

Une centaine de personnes étaient présentes. M. Jandin, président du tribunal de commerce, a ouvert la séance par une allocution chaleureuse qui a été couverte d'applaudissements.

Voici les pensées exprimées par l'honorable président de cette réunion:

« Messieurs, j'exprimerai d'abord le regret de ne pas nous voir plus nombreux, mais j'exprimerais aussitôt l'espérance, je devrais dire la certitude, qu'en réalité vous constituiez seulement l'avant-garde de cette grande armée du bien dont notre ville est si justement fière et dont les gros bataillons ne tarderont pas à nous suivre, lorsqu'ils connaîtront par vous, mieux que par des circulaires, le but de cette réunion. »

« Pour vous exposer ce but, je serai bref; d'abord parce que je dois épargner votre temps, et ensuite parce que mon éloquence est elle-même une indigente qui ne peut se hausser ni s'attarder aux longs discours. »

« La presse lyonnaise tout entière, de toute nuance et de toute opinion, se trouve réunie dans une seule et même pensée. Ce phénomène ne vous étonne certainement pas, puisque déjà vous savez qu'il s'agit d'une bonne œuvre à accomplir. »

« L'esprit divise souvent ces messieurs, trop souvent peut-être, mais le cœur les réunit, et c'est une inspiration de leur cœur que j'ai à vous communiquer. »

« La presse lyonnaise a pensé qu'en présence de notre situation industrielle et commerciale qui se prolonge, qu'en présence de l'hiver qui est venu et du travail qui ne vient pas, il y avait à prendre une mesure prompte et d'une efficacité immédiate; elle a pensé que les enquêtes et les rapports les plus concluants nous fourniraient sans aucun doute, les remèdes de l'avenir; mais que, pour le moment, le moindre grain de mil ferait infiniment mieux l'affaire de ceux qui ont faim, et voilà pourquoi elle a unanimement résolu l'établissement de fourneaux alimentaires. »

« Un de ces messieurs vous fera, tout à l'heure, connaître les détails du fonctionnement de l'Œuvre projetée. Pour moi, je me borne à faire appel à votre concours. Il eût été certainement désirable que cet appel vous fût adressé par une voix plus autorisée. Mais oubliez, je vous prie, l'aveu de la cause pour ne songer qu'à la cause elle-même, car c'est la grande cause de la souffrance, non pas seulement de celle qui, un peu bruyante peut-être, s'agit de l'Œuvre projetée. Pour moi, je me borne à faire appel à votre concours. »

« Le premier sacrifice que les uns comme les autres nous aurons à lui faire, est le sacrifice de nos opinions personnelles. Nous ne mettrons pas à notre concours la

condition que tout se fasse selon nos vues selon nos idées ou conformément à nos sentiments.

« Nous imiterons les initiateurs de l'Œuvre qui divisent continuellement nos luttes politiques et religieuses. »

« Nous nous associerons comme eux et avec eux, uniquement pour le résultat à obtenir, gardant pour nous seul le secret des motifs de conscience qui nous ont agités. Un mot en ces messieurs. Beaucoup d'entre vous peuvent nous dire qu'ils n'ont point attendu un appel public pour s'occuper de leurs frères malheureux, que déjà directement ou indirectement ils ont donné ou donné encore. »

« Vous avez l'habitude de faire le bien modestement et discrètement, mais il est des circonstances (et des heures où c'est un devoir d'affirmer même le bien que l'on fait, et où les œuvres individuelles ne doivent pas empêcher de prendre part aux œuvres collectives publiques. »

« Sans doute, il importe que les souscriptions soient aussi fortes que possible pour que les secours soient au niveau des besoins; mais il importe tout autant qu'elles soient surtout nombreuses. Il importe qu'il s'organise ainsi en quelque sorte, une manifestation de l'intérêt que nous portons tous à ceux que nous désirons soulager. »

« Il faut que ces modestes et utiles colporteurs de notre industrie aujourd'hui sans travail, sachent qu'en pareille circonstance nous sommes tous avec eux et derrière eux prêts à accomplir ce que nous considérons comme un devoir envers eux. Donner cette conviction, c'est, autant que faire se peut, donner la sécurité de l'avenir à ceux qui vivent au jour le jour. Vous ne refusez pas, messieurs, d'ajouter à tous vos secours matériels ce puissant et consolant appui moral. »

« Je confie à vos réflexions ces quelques idées, plutôt indiquées que développées. Elles se développeront dans vos esprits mieux que je ne saurais le faire; elles y germeront à la chaleur de votre cœur pour produire, au profit de l'œuvre que nous allons entreprendre ensemble les plus satisfaisantes réalités. »

La parole a ensuite été donnée à M. Léger, membre du comité directeur, qui a présenté, en excellents termes, l'idée générale de la création de Fourneaux alimentaires et les moyens à employer pour la faire réussir.

A la suite de ce rapport, écouté avec un vif intérêt, M. Jandin a lu la liste suivante des membres composant le comité provisoire de direction de l'Œuvre:

Comité de direction. — MM. le général Haillet, le président Jandin; Aynard (Ed.), membre de la Chambre de commerce; Boucye, membre du conseil d'administration des hospices; Bouffier, premier adjoint au maire; Bousquet, conseiller général; Cambefort (Gustave), négociant; Chevalier, administrateur de la Caisse d'épargne (Croix-Rousse); Clayette, ancien fabricant; De Prandièr, ancien président du bureau de bienfaisance; de Watteville, membre de la chambre de commerce; Ferrin, président de la Caisse d'épargne; Rebatal, président du conseil général; Riboud (Antoine), administrateur des hospices; Ritton, de la maison Barbon et Ritton; Sabran, président de l'administration des hospices; Vignat, ancien maire du 3^e arrondissement; Vignat (Jules), ancien administrateur des hospices.

Ces noms ont été acceptés à l'unanimité par l'assemblée. Il eût été difficile, en effet, de trouver une commission de personnes mieux choisies. Tout à la fois, le temps et la tâche vont être occupés activement d'une œuvre qui exigera un travail assidu.

Après l'assemblée, une surveillance a été faite par l'Œuvre de bienfaisance d'un nombre plus grand de membres.

A la suite de la réunion, les souscriptions ont été recueillies, et ont produit un total fort respectable de près de dix-huit mille francs.

L'union de bienfaisance de la presse lyonnaise, 2.000 » Souvenir de M. Massicault à ses anciens confrères, 400 »

MM. Allouard, 50 » Ancel, directeur de la Compagnie du Gaz de Lyon, 500 » Aynard et Ruffier, 1.000 » Basso, consul général d'Italie, 400 » Belleman, architecte, 40 » Boucye, administrateur des hospices, 250 » Le docteur Bonchet, 400 » Le docteur Boucheaourt, 400 » Bouvard et Mathévon fils, 200 » Bousquet, conseiller général, 1.000 » J.-A. Bourcier, 500 » Brosset Heckel, 500 » Jules Cambefort, 400 » Général Carteret-Trécourt, 50 » Cerde du Divan, 1.000 » Léon Chaîne, avoué, 200 » Charles, recteur de l'Académie de Lyon, 10 » Louis Combet, conseiller municipal, 10 » Cuilleron, avoué, 400 » De la Rochette, 50 » De Watteville, 50 » Domengot, ingénieur en chef de la Voirie, 50 » Dumond, caissier de la Caisse d'épargne, 50 » Duréault, directeur de la manufacture des tabacs, 20 » F. Fontannes, 49 » Fourcade, premier président de la Cour, 50 » Galli, 20 » Gillet et fils, 1.000 » Auguste Giraud, 200 » Le docteur Grand-Clement, 30 » Général Haillet, 25 » Hémmel, adjoint au maire de Lyon, président du tribunal de commerce, 500 » Juster, 50 » Lépine, 40 » Létialthal, 500 » Le docteur Lortet, 50 » Lucas, percepteur, 40 » Maillard, procureur général, 50 » Félix Mangini, 1.000 » Lucien Mangini, 1.000 » René Mas, 50 » Minaud, avocat, 25 » Edmond Morel, directeur de la Hong-Kong et Shang-Hai Banking Corporation, 1.000 » Henri Morins-Pons, 300 » Mugnot, notaire, 400 » Léon Permezel, 200 » Perrin, président de la Caisse d'épargne, 50 » Reigrier, conservateur des musées de peinture, 20 » Royé-Belliard, 400 » Sévène, 400 » Société lyonnaise de dépôts et comptes-courants, au Palais-Saint-Pierre, 2.000 »

Théral, anc. maire du 3^e arrond. 500 » Vignat, ses fils et Cie, 50 » Jules Vignat, 1.000 » Le baron Vittat, 400 »

Total de la première liste... 17.750 » (A suivre).

La Compagnie du gaz de Lyon a bien voulu nous assurer qu'elle souscrirait pour une quantité respectable d'hectolitres de combustible.

C'est là un exemple excellent et qui ne manquera pas de provoquer de nombreuses imitations.

Les négociants en épicerie, par exemple, qui nous offriront du riz ou des pâtes alimentaires seront les bien venus.

Il nous importe peu, en effet, de recevoir des dons en numéraire si l'équivalent nous est offert en objets de consommation.

De même, la souscription que nous avons suivie d'une autre pour l'acquisition de bons des fourneaux à distribuer par les familles aux indigents de leur choix.

De cette façon, tout le monde pourra prendre part à cette manifestation, destinée à prouver aux ouvriers lyonnais que leurs justes plaintes ont été entendues et ont provoqué un mouvement général de générosité dans la population.

N. B. — Les souscriptions sont reçues au secrétariat de la presse, rue Confort, 14 (Agence Fournier) et dans les bureaux des journaux.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre.

M. le maire Gaillon s'est empressé de présider cette remarquable séance dite des pontonniers.

Avant de discuter la grave question de la reconstruction du pont Morand, ce centenaire qui a vu couler tant d'eau entre ses jambes de bois, Le maire annonce que la Chambre de Commerce a offert la somme de dix mille francs pour venir en aide aux ouvriers sans travail.

La parole est donnée à M. Marc Guyaz, qui entonne la lecture du projet de délibération que la commission dite des frères maçons et pontifs propose au Conseil d'adopter.

En voici la teneur: Le Conseil municipal, Considérant qu'il est urgent de commencer sans retard les travaux de reconstruction du pont Morand; que l'opposition apportée jusqu'ici par le conseil général des ponts et chaussées au projet de pont entièrement en pierre pourrait être la cause d'un nouvel ajournement;

Que, d'autre part, le pont avec arches en fonte occasionnera une notable économie dans la dépense.

Délibère: 1^o L'avant-projet consistant à reconstruire le pont Morand au moyen de grandes arches en fonte reposant sur des piles en maçonnerie est accepté.

2^o La ville maintient son engagement de contribuer pour moitié dans la dépense.

3^o M. le Maire est invité à demander à M. le ministre des travaux publics de rendre, dans le plus bref délai, un décret d'utilité publique et de hâter le commencement des travaux.

Il n'est rien de plus que ne pouvait se dispenser de faire, il en aurait fait.

Il approuve... en fonte soit en fer, qui offre comme solidité et comme commodité les mêmes avantages qu'un pont de pierre et a en outre celui d'être meilleur marché.

Le citoyen Vignat et le maire qui sont sans doute affectés d'un commencement de maladie de la pierre défendent le pont en pierre.

L'aspect est plus monumental et l'ancien Conseil l'avait adopté. Revenir sur sa décision ce serait manquer de politesse envers nos prédécesseurs sur les sièges municipaux.

Le rapporteur défend unguibus et rostra son projet, et le Conseil qui ne veut pas se rencontrer avec l'ancien sur le pont aux chèvres, adopte le projet de la commission.

La séance se termine par une subvention de 18.000 francs pour la construction d'un monument aux enfants du Rhône victimes de la guerre.

Le Conseil est décidément atteint d'une monomanie statuaire. De Jussieu, Ampère ont déjà fait admirer leur maquette.

A quand le tour de Chapiteau entouré d'un groupe... scolaire.

SEMAINE LYONNAISE

Quelques mots au hasard de la plume et au courant de la mémoire, pour complimenter tous les artistes qui ont bien voulu prêter leur concours à la fête de bienfaisance donnée par la Société des Prévoyants de l'Œuvre, dans la salle de la Scala, dimanche dernier.

Nous adresserons encore des compliments... mais de condoléances à cette Société de mutualité et de solidarité réciproques pour avoir fait venir de Paris le typo-député Lagrange, qui a débité sur un pied, tantôt sur l'autre, les mains enfoncées dans ses poches vides, la plus stupide des harangues dans le plus plat langage.

Nous ne retiendrons de son verbiage énervant et endormant que sa complète incapacité à composer des phrases grammaticales et à se faire comprendre de ses auditeurs.

Sa péroraison maladroite devait naturellement tourner à l'éloge de la République qui le loge, le nourrit, le fait voyager aux frais des contribuables, pendant que la moitié de ses électeurs meurt de faim.

Après lui, le président par intérim, M. Marmonnier (secrétaire de M. Brisson), qui avait accompagné M. Lagrange dans son voyage à Lyon, a pris la parole, et dans un langage facile et élégant, a achevé de mettre en pâte la composition du type Lagrange. Il est fâcheux que l'orateur ait terminé son speech, en proclamant la République impériale.

Certainement c'était chez lui le cri du cœur. Il aurait dû par prudence faire taire ses préférences, parce que d'abord ce n'était pas une réunion politique, et de plus, parce que jamais on n'avait vu tant d'appels à la charité publique; ce qui prouve que tous les malheurs qui nous accablent viennent d'un gouvernement qui a déjà trop duré.

Nous lui pardonnons cependant ce souhait de longévité porté à la République, parce qu'il l'aime beaucoup trop ! La Société de Tir de Lyon, la Société des Tireurs du Rhône et la Société de Tir de l'Armée territoriale à Lyon qui, chaque année, donnaient séparément un concours, les deux premiers dans leurs stands, respectifs, la troisième aux buttes militaires du Grand-Camp, ont décidé pour l'année prochaine de grouper ces trois concours en un seul sous la dénomination de Grand Concours Régional de 1885.

Cette union de nos trois Sociétés Lyonnaises permettra d'offrir un concours dans des conditions exceptionnelles, qui ne manquent pas d'attirer dans notre ville une affluente considérable de Tireurs. L'Assemblée générale des conseils de ces trois Sociétés a décidé de faire coïncider ce grand concours de Tir avec le grand concours de Musique que les Sociétés de notre ville sont en train d'organiser pour le 15 août 1885.

Le concours de Tir durera 16 jours, du 9 au 24 août inclus. Des commissions spéciales s'occupent actuellement de cette vaste organisation, et, grâce au zèle des hommes spéciaux qui les composent, et surtout à l'appui moral et matériel qui sûrement ne leur feront pas défaut, tant de la part des autorités civiles et militaires que des corps élus, il y a lieu d'espérer que leurs efforts seront couronnés d'un plein succès.

Déjà, MM. le Gouverneur militaire de Lyon, le Préfet du Rhône, le Maire de Lyon, et le Président du Conseil général du Rhône ont bien voulu accepter la présidence d'honneur que le grand conseil du concours a tenu à leur offrir. Les exercices de Tir ont pris heureusement en France un énorme développement depuis quelques années. On compte actuellement plus de 600 Sociétés, alors qu'en 1871 cinq ou six seulement, sur toute l'étendue du territoire, cultivaient ces exercices, en honneur depuis des siècles, chez nos voisins les Suisses et les Belges. C'est notre nouvelle organisation militaire qui a inspiré cet élan; on a compris partout que la pratique du tir était appelée à rendre à notre armée nationale les plus grands services en préparant nos jeunes gens avant leur appel sous les drapeaux, et en entretenant chez eux la pratique des armes une fois rentrés dans leurs foyers. En encourageant de toute manière ces exercices et ces concours, on fait acte

de patriotisme. Les concours de Tir ont pris heureusement en France un énorme développement depuis quelques années. On compte actuellement plus de 600 Sociétés, alors qu'en 1871 cinq ou six seulement, sur toute l'étendue du territoire, cultivaient ces exercices, en honneur depuis des siècles, chez nos voisins les Suisses et les Belges. C'est notre nouvelle organisation militaire qui a inspiré cet élan; on a compris partout que la pratique du tir était appelée à rendre à notre armée nationale les plus grands services en préparant nos jeunes gens avant leur appel sous les drapeaux, et en entretenant chez eux la pratique des armes une fois rentrés dans leurs foyers. En encourageant de toute manière ces exercices et ces concours, on fait acte

de patriotisme. Les concours de Tir ont pris heureusement en France un énorme développement depuis quelques années. On compte actuellement plus de 600 Sociétés, alors qu'en 1871 cinq ou six seulement, sur toute l'étendue du territoire, cultivaient ces exercices, en honneur depuis des siècles, chez nos voisins les Suisses et les Belges. C'est notre nouvelle organisation militaire qui a inspiré cet élan; on a compris partout que la pratique du tir était appelée à rendre à notre armée nationale les plus grands services en préparant nos jeunes gens avant leur appel sous les drapeaux, et en entretenant chez eux la pratique des armes une fois rentrés dans leurs foyers. En encourageant de toute manière ces exercices et ces concours, on fait acte

de patriotisme. Les concours de Tir ont pris heureusement en France un énorme développement depuis quelques années. On compte actuellement plus de 600 Sociétés, alors qu'en 1871 cinq ou six seulement, sur toute l'étendue du territoire, cultivaient ces exercices, en honneur depuis des siècles, chez nos voisins les Suisses et les Belges. C'est notre nouvelle organisation militaire qui a inspiré cet élan; on a compris partout que la pratique du tir était appelée à rendre à notre armée nationale les plus grands services en préparant nos jeunes gens avant leur appel sous les drapeaux, et en entretenant chez eux la pratique des armes une fois rentrés dans leurs foyers. En encourageant de toute manière ces exercices et ces concours, on fait acte

Les petits Cadeaux entretiennent l'Amitié

La manière de donner vaut mieux que ce qu'on donne : cet axiome vulgaire trouvait son application chez Napoléon, qui possédait à un haut degré le don exquis de distribuer les faveurs et de semer les bienfaits avec une gracieuse bonhomie. Il savait relever les moindres cadeaux qu'il faisait par de séduisantes paroles. Dans ces circonstances, ordinairement imprévues, le son de sa voix avait quelque chose de flatteur et de caressant; ses yeux respiraient la bonté la plus indulgente, et son sourire, ce sourire qui suffisait à rassurer les rois était dans les couronnes vacillantes des rois menacés par le gain d'une dernière victoire, se reposait sur vous avec un charme indicible.

Toutefois, l'empereur n'était pas prodigue. Le budget de sa maison, comme celui de l'Etat, était tenu avec une sévérité puritaine. En veut-on la preuve? Un jour que son premier valet de chambre avait été chargé par lui de reconduire le roi de Rome auprès de Mme de Montesquiou, sa gouvernante, qu'il avait amené, Constant vint lui rendre compte de sa mission. Napoléon le retint à causer; puis, après lui avoir légèrement tiré les oreilles, selon son habitude, et lui avoir adressé quelques questions personnelles :

« A propos, ajouta-t-il, de combien sont vos appointements ? — De six mille francs par an, Sire. — Et Collin, savez-vous quels sont les siens ? — Sire, M. Collin a douze mille francs. — Douze mille francs !... Constant, cela n'est pas juste. Vous êtes mon premier valet de chambre, vous ne devez pas avoir moins que mon premier contrôleur : dès à présent je double vos

formés pour mener l'œuvre à bien, et, afin de donner libre accès aux propositions que tout tireur aurait à émettre, il a été décidé que ces sous-comités pourraient entendre les personnes qui en feront la demande par écrit au commissaire général du Concours, en exposant brièvement le sujet de leur proposition.

M. Guimet vient d'offrir au Musée des sciences naturelles une série d'armes et d'ustensiles en bois artistiquement sculptés provenant de Taïti. C'est un heureux magot pour notre collection scientifique qui ne rejoindra pas à Paris ceux du musée Guimet.

Il paraît que les fleurs que l'on cultive au parc de la Tête-d'Or aux frais des contribuables poussent pour l'agrément de nos aimables républicains. Une indiscretion faite par un de nos confrères doué d'œil de lynx, a mis en émoi les conseillers municipaux qui ont pris M. Domenget par les deux oreilles, l'ont fait mettre à genoux et demander pardon d'offrir des fleurs du parc à Mme Hirsch à l'occasion de sa fête.

Ce qui est vraiment délicieux dans cette affaire en pleine floraison républicaine, c'est l'ordre du jour du citoyen Quivogne qui s'est comporté en cette occasion en sous-vétérinaire.

Il a proposé l'ordre du jour suivant. « Le conseil municipal invite l'administration à réprimer des abus qui appellent par trop les mœurs de l'Empire. »

Pauvre imbécile ! il était bien aise de se pavaner sous l'empire dans les salons de la préfecture, qu'importe le poste de vétérinaire des écuries impériales.

La Société de géographie a reçu de bonnes nouvelles de M. de Chavannes, secrétaire général de M. de Brazza. La mission ne pourra pas rentrer en France avant le milieu de l'année prochaine, après le règlement définitif de la question politique. Mes occupations, dit-il, ne m'ont guère permis de m'absenter même une journée, et je suis encore à n'avoir pas tiré un éléphant, quand il me suffirait d'une absence de 24 heures, pour en tuer certainement un ou deux.

Brazza en a compté cent en un huit jours et en a tué quatre en en blessant plus de vingt. Un éléphant porte très allègrement vingt balles et plus dans la tête, si elles ne sont pas exactement placées. « Les hippopotames sont toujours la viande de boucherie du pays; il y en a en quantité. Un jour, en quatre minutes, j'en ai tué sept et deux crocodiles. Hors de ça, j'ai à mon actif, dix, deux buffes, deux grandes antilopes (150 kil.), une antilope commune (70 kil.), une gazelle et nombre de pintades et de perdrix. Je suis le seul Européen à avoir du succès en chasse; les pavillons bleus n'y entendent rien et mes compagnons pas grand-chose. Brazza tire assez bien, mais ne sait pas chasser. Malamine, lui, est très bon chasseur et très bon tireur. »

Pour me conformer à mon devoir professionnel, ajoute-t-il, je ne vous dis rien de notre politique. »

Cette réserve s'applique à cette réserve géographique. Le ministre de l'Intérieur a exprimé le vœu que le ministère de l'Instruction publique fut plus généreux de communication à la presse spéciale. Au moment où un congrès solennel règle les destinées des territoires du Congo, il serait utile que l'opinion publique fut renseignée sur les résultats obtenus par les dévoués explorateurs qui portent si vaillamment le drapeau de la France.

appontements. Allez dire à Estève de venir, je veux lui parler de ce sujet. » Le trésorier de la couronne se présente : Napoléon l'informe de la nouvelle décision qu'il vient de prendre à l'égard de Constant. « Sire, lui répondit Estève, les comptes de l'année sont faits. Votre Majesté a elle-même arrêté les dépenses et signé le budget de sa maison. Pour cette augmentation de fonds, une ordonnance m'est indispensable. — C'est juste, reprit l'Empereur, ce qui est fait est fait. Je ne dois, ni ne veux rien changer à votre comptabilité; vous la tenez trop bien pour cela, monsieur le comte Estève : je m'arrangerai autrement. C'est bien. » Et sur un signe, le trésorier-général s'étant retiré, Napoléon dit à Constant : « Jusqu'à la fin de l'année, ce sera le baron Fain qui vous donnera chaque mois cinq cents francs sur ma cassette particulière; l'année prochaine je ferai régulariser cette dépense, soyez-en bien sûr. »

Comme on le voit, l'emploi des moindres sommes dans la maison de Leurs Majestés était justifié avec une scrupuleuse exactitude. L'omission de quelques centimes dans un compte général eût fait encourir de graves reproches à l'intendant général de la liste civile; mais autant Napoléon aimait, comme Sully, à se rendre raison des plus minces dépenses, autant, dans les occasions importantes, il aimait aussi à ne point calculer la portée d'une largesse ou la magnificence d'un cadeau. L'impératrice Joséphine le plaisantait quelquefois sur ce qu'elle appelait spirituellement ses bouffées de générosité. Napoléon lui répondait avec malice :

« Oui, moque-toi de moi ! C'est bien à toi à parler, toi qui ne te contentes pas de brûler la bougie par les deux bouts à la fois : afin d'aller plus vite, tu l'éteins par le milieu. — Cela n'empêche pas, reprenait Joséphine, que souvent tu ne sois plus prodigue que moi avec tes prétendus petits cadeaux; je te le prouverai quand tu voudras. »

A ces paroles, Napoléon riait aux éclats et disait gaiement en se frottant les mains : « C'est possible; mais au moins, moi, ma chère amie, je sais ce que je fais; j'ai mes raisons : Les petits cadeaux entretiennent l'amitié. »

Ce dictionnaire était la grande excuse de l'Empereur dans ses accès de générosité, et il en faisait en riant une application financière et administrative. Mais avant de parler des nombreux petits cadeaux que l'Empereur a faits à ceux qui servaient l'Etat et sa personne selon son cœur; petits cadeaux qui assurément presque toujours ou augmentaient considérablement la position de fortune des donateurs, il est bon de rectifier un fait que nous avons avancé, sur la foi promise, dans un article intitulé Le Collier de la reine Hortense, où nous avons dit que ce joyau fut rapporté en Europe par M. le comte de Montholon, remis à la reine Hortense elle-même à Arenenberg, et cédé par la suite au roi de Bavière, moyennant vingt-trois mille livres de rentes. Il est exact qu'un collier, qui avait appartenu à Mme la duchesse de Saint-Leu et dont la valeur avait été estimée huit cent mille francs, fut vendu au roi de Bavière; mais ce joyau provenait de la succession de l'impératrice Joséphine, et ne fut jamais apporté à Sainte-Hélène. Le véritable collier de la reine de Hollande, celui dont nous avons retracé dernièrement les aventures merveilleuses, aventures qui sont de la plus grande authenticité, de l'aveu même des honorables personnages qui entouraient le captif au moment de sa mort, et qui se sont plu à reconnaître l'exactitude et la précision chronologique de nos Souvenirs intimes; ce collier, disons-nous, fut donné par l'Empereur à son premier valet de chambre, M. Marchand, qui l'avait accompagné à Saint-Hélène et précédemment à l'île d'Elbe. Certes, nous sommes loin de vouloir dénier aux compagnons d'exil du grand homme, à ceux qui ont volontairement suivi sa mauvaise fortune, leur part de périls et de dévouement; mais, pour nous servir d'une expression proverbiale et non moins familière à l'Empereur, il est bon

SILHOUETTES MUNICIPALES

8° inutilité et des plus inutiles. — Le citoyen MARTINIÈRE prend pompeusement le titre de chimiste; il est plutôt un alchimiste qui dore la pilule qu'il prépare dans l'officine à laquelle il est attaché en qualité de directeur de fioles, et qu'il a fait avaler à ses électeurs. Beaucoup plus habile à manier le pilon qu'à analyser le budget municipal, il n'arrivera jamais, grâce à son incapacité, à la place de président... à mourir.

N'ayant jamais pu conquérir le grade bien humble d'herboriste juré, il se contente d'herboriser le long des plates-bandes potager municipal. Il ramasse les feuilles de carottes de M. le maire, les soucis exotiques de Bouvier; les fleurs de rhétorique de Marc Guyaz; les groins d'âne de Fichet; les fruits de Guy et le séné de Rochet.

Il en compose un herbarium, monument impérissable de son passage au conseil municipal. Quelle singulière idée ont eu les membres ignorés et ignorants du comité central, d'être allé dénicher chez un Fleurant quelconque, ce purgon municipal.

Artilleur de la pièce humide, le citoyen Martinien est peut-être destiné à administrer le dernier des bouillons pointus à nos autorités constipées. Nos conseillers vantards et ridicules ont assez fait avaler la pilule à leurs électeurs niais et crédules pour qu'on leur tienne la parole.

Le pseudo-chimiste Martinien aura bien mérité de la patrie, si retournant sa carmagnole, il se charge de l'opération. Quand on parlera du conseil municipal actuel à nos petits enfants, ils poufferont de rire.

Le citoyen Marion, cet ancien général des immobilisés du Dauphiné, se sa candidature au Sénat pour le département de l'Isère. Ces agents de change défrôqués ont toutes les audaces ! St-Chef. — On nous informe que le citoyen demago-pédagogue Petit (Jean), instituteur des plus haïques de cette commune, fait toujours des siennes. On nous annonce pour dimanche prochain un article qui va faire sensation dans les cercles politiques de la région, sur cette 9^e merveille du Dauphiné, et ce pharaon philadelphe dont les intrigues mettent en émoi l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Société de Géographie de Lyon

Les jours de réunion de la Société de Géographie de Lyon ont été très intéressants. On a discuté de la question de la délimitation des territoires du Congo, et l'on a entendu avec intérêt les rapports de nos explorateurs. Les journaux ont rendu compte de ces séances avec une impartialité qui nous a été très agréable.

BRUITS DU DEHORS

ISÈRE

Les Avenières. — Le citoyen Marion, cet ancien général des immobilisés du Dauphiné, se sa candidature au Sénat pour le département de l'Isère. Ces agents de change défrôqués ont toutes les audaces !

St-Chef. — On nous informe que le citoyen demago-pédagogue Petit (Jean), instituteur des plus haïques de cette commune, fait toujours des siennes. On nous annonce pour dimanche prochain un article qui va faire sensation dans les cercles politiques de la région, sur cette 9^e merveille du Dauphiné, et ce pharaon philadelphe dont les intrigues mettent en émoi l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Le citoyen Marion, cet ancien général des immobilisés du Dauphiné, se sa candidature au Sénat pour le département de l'Isère. Ces agents de change défrôqués ont toutes les audaces !

St-Chef. — On nous informe que le citoyen demago-pédagogue Petit (Jean), instituteur des plus haïques de cette commune, fait toujours des siennes. On nous annonce pour dimanche prochain un article qui va faire sensation dans les cercles politiques de la région, sur cette 9^e merveille du Dauphiné, et ce pharaon philadelphe dont les intrigues mettent en émoi l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Le citoyen Marion, cet ancien général des immobilisés du Dauphiné, se sa candidature au Sénat pour le département de l'Isère. Ces agents de change défrôqués ont toutes les audaces !

St-Chef. — On nous informe que le citoyen demago-pédagogue Petit (Jean), instituteur des plus haïques de cette commune, fait toujours des siennes. On nous annonce pour dimanche prochain un article qui va faire sensation dans les cercles politiques de la région, sur cette 9^e merveille du Dauphiné, et ce pharaon philadelphe dont les intrigues mettent en émoi l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Le citoyen Marion, cet ancien général des immobilisés du Dauphiné, se sa candidature au Sénat pour le département de l'Isère. Ces agents de change défrôqués ont toutes les audaces !

St-Chef. — On nous informe que le citoyen demago-pédagogue Petit (Jean), instituteur des plus haïques de cette commune, fait toujours des siennes. On nous annonce pour dimanche prochain un article qui va faire sensation dans les cercles politiques de la région, sur cette 9^e merveille du Dauphiné, et ce pharaon philadelphe dont les intrigues mettent en émoi l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Le citoyen Marion, cet ancien général des immobilisés du Dauphiné, se sa candidature au Sénat pour le département de l'Isère. Ces agents de change défrôqués ont toutes les audaces !

St-Chef. — On nous informe que le citoyen demago-pédagogue Petit (Jean), instituteur des plus haïques de cette commune, fait toujours des siennes. On nous annonce pour dimanche prochain un article qui va faire sensation dans les cercles politiques de la région, sur cette 9^e merveille du Dauphiné, et ce pharaon philadelphe dont les intrigues mettent en émoi l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Le citoyen Marion, cet ancien général des immobilisés du Dauphiné, se sa candidature au Sénat pour le département de l'Isère. Ces agents de change défrôqués ont toutes les audaces !

St-Chef. — On nous informe que le citoyen demago-pédagogue Petit (Jean), instituteur des plus haïques de cette commune, fait toujours des siennes. On nous annonce pour dimanche prochain un article qui va faire sensation dans les cercles politiques de la région, sur cette 9^e merveille du Dauphiné, et ce pharaon philadelphe dont les intrigues mettent en émoi l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Le citoyen Marion, cet ancien général des immobilisés du Dauphiné, se sa candidature au Sénat pour le département de l'Isère. Ces agents de change défrôqués ont toutes les audaces !

St-Chef. — On nous informe que le citoyen demago-pédagogue Petit (Jean), instituteur des plus haïques de cette commune, fait toujours des siennes. On nous annonce pour dimanche prochain un article qui va faire sensation dans les cercles politiques de la région, sur cette 9^e merveille du Dauphiné, et ce pharaon philadelphe dont les intrigues mettent en émoi l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Le citoyen Marion, cet ancien général des immobilisés du Dauphiné, se sa candidature au Sénat pour le département de l'Isère. Ces agents de change défrôqués ont toutes les audaces !

St-Chef. — On nous informe que le citoyen demago-pédagogue Petit (Jean), instituteur des plus haïques de cette commune, fait toujours des siennes. On nous annonce pour dimanche prochain un article qui va faire sensation dans les cercles politiques de la région, sur cette 9^e merveille du Dauphiné, et ce pharaon philadelphe dont les intrigues mettent en émoi l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Le citoyen Marion, cet ancien général des immobilisés du Dauphiné, se sa candidature au Sénat pour le département de l'Isère. Ces agents de change défrôqués ont toutes les audaces !

oier dans son étude des guerres de la République et de l'Empire ! Sans doute, — car on en est réduit aux suppositions, pour expliquer une pareille volte-face dans la manière d'expliquer les événements, — sans doute, l'orateur s'était dit : « Ne marchons point les hommages à l'ancienne monarchie, ce régime, en trop complet désaccord avec les aspirations des peuples, est à jamais tombé, il ne peut renaitre, donc, paix à sa cendre ! Mais l'Empire, ce n'est plus cela ! L'Empire, avec sa devise : Tout pour le peuple et par le peuple, c'est la vraie incarnation des idées modernes, c'est la Nation couronnée dans la personne de son élu ; l'Empire peut reprendre une troisième fois la tâche de réparer les maux entamés par la République : sus à l'Empire ! »

Et comme le bûcheron s'attaque aux racines de l'arbre pour faire tomber le géant des forêts, le conférencier à nié la grandeur du chef de cette dynastie si populaire des Bonaparte, espérant par là jeter sa pierre de discrédit sur les héritiers de la pensée napoléonienne.

Donc, M. Crescent nous montre d'abord le frémissement patriotique qui s'empare de la nation en 1792, et lui fait repousser la première coalition ; il exalte la gloire des généraux républicains, laissant échapper, cependant quelques douloureux aveux, par exemple, la défection de Dumouriez — et il aurait pu citer aussi celles de Pichegru et de Moreau, car il n'y a pas que des incorruptibles sous ce bienheureux régime. — Comme aussi la mort de l'infortuné général Houchard envoyé à l'échafaud de par le bon plaisir de son duc gouverneur ; puis l'orateur vous montre la République triomphante, ayant conquis en quelques années les limites naturelles de la France, qu'en huit siècles de luttes, n'avait pu obtenir l'ancienne monarchie. Il arrive à la campagne d'Italie, et là, nous apprenons avec la plus profonde stupefaction que la gloire de cette mémorable campagne revient, non au jeune général que la drigue, mais surtout à ses lieutenants !... Surtout ne vous semble-t-il pas une flèche trempée dans le fiel de la plus insigne mauvaise foi ?

De plus fort en plus fort ! Voilà que le traité de Campo-Formio dont nous étions fiers comme du traité de Westphalie ou de la paix de Nimègne, était en soi une chose fort regrettable ! Songez que c'était l'œuvre de celui que M. Crescent appelle simplement un général ambiteux.

« Mais, demandera peut-être le lecteur indiscret, pourquoi alors le Directoire ratifia-t-il le dit traité ? » Ah ! voilà !... il ne le ratifia qu'à son corps défendant. Figurez-vous que ce brave peuple qui s'enrolait si joyeusement pour la défense de son territoire, avait la faiblesse d'être très fier des victoires de ses généraux ! Tout d'abord, cela semble assez logique, mais il paraît que cela ne l'est pas du tout !... — Renvoyé aux amateurs de logographies.

Ce fut donc pour donner satisfaction aux idées de ce bête de peuple français, si fort épris de la gloire, que le Directoire signa le fameux traité. (Une question entre parenthèses : Était-ce aussi pour la satisfaction de ce peuple que dans un élan spontané les directeurs se précipitèrent dans les bras de Bonaparte, en cette séance mémorable ?... si nous en croyons M. Thiers; mais alors... quels hypocrites que ces républicains !...)

Bien entendu M. Crescent passe sous silence la foudroyante apostrophe du jeune héros, lorsque revenant d'Egypte où l'avait envoyé la jalousie des chefs du gouvernement, il leur demanda ce qu'était devenu le fruit de ses victoires. Il est vrai que puisque elles n'étaient pas à lui, — Le conférencier passe en quelques minu-

tes la revue du glorieux règne et seulement pour faire ressortir — à son point de vue — que les traités de Presbourg, de Tilsitt et de Vienne, ne valaient pas ceux qu'avait conclus la République en 1795. Le professeur escamote les principales gloires pour s'attarder à la catastrophe finale, et termine par un parallèle qui nous a fait bondir. Parlant du rôle pénible et si admirablement rempli par le duc de Richelieu, dans les traités de 1815, il ose comparer au noble duc le vieillard grincheux qui, s'il s'acquitta convenablement de sa mission, lors de nos derniers désastres, a dû le faire en se frappant la poitrine; car, son douloureux voyage dans les cours étrangères, ne nous apparaît, à nous, que comme un pèlerinage d'expiation ! Qui donc avait encouru plus de responsabilité dans nos malheurs si ce n'est celui qui du haut de la tribune française traitait de fantasmagorie les contingents de l'armée allemande, et se mettait ainsi en travers des réformes projetées par le maréchal Niel ? Et c'est ce sinistre personnage que M. Crescent compare au duc de Richelieu !...

En résumé, nous protestons contre la dernière séance du cours de M. Crescent. Non, monsieur le professeur, Napoléon ne fut pas seulement un général ambitieux, mais un monarque grand entre les législateurs comme entre les guerriers ! Qu'il festoie les autels ou qu'il aplanisse les Alpes pour le passage de ses armées, qu'il creuse le port d'Anvers ou qu'il dicte des lois à l'Europe, chacun des actes de ce prodigieuse vie est marqué au coin de son génie, et son règne est la plus magnifique épopée dont puisse s'enorgueillir l'histoire d'un peuple !

Avec M. Coumes — séance du 17 décembre — nous rentrons dans les régions sereines de la science pure, embellie d'une arrière-pensée patriotique, qui est à l'intéressante conférence ce qu'est l'arome à la fleur.

En effet, M. Coumes se proposant de nous instruire sur les pays limitrophes des possessions françaises en Afrique, on devine, avant même que l'orateur l'ait indiqué, quel sera le but de son étude. Favoriser le développement colonial de notre cher pays, en indiquant les moyens propres à étendre son influence, à créer des relations à sa politique, des débouchés à son commerce, des ressources à son agriculture : telle est, en effet, la pensée maîtresse qui se fait continuellement jour au travers de l'érudition du conférencier, comme dans une belle symphonie musicale revient sans cesse le motif principal, ramené en d'harmonieuses variations.

Et d'abord, le conférencier n'admet notre position en Afrique que comme un état transitoire qui doit changer et agrandir la suite d'événements peut-être très prochains. Il examine donc autour de nous de quel côté nos regards doivent s'arrêter et nos desirs se fixer. La Tripolitaine, qu'il va nous faire étudier, ne présente à première vue aucun avantage capable d'attirer nos ambitions colonisatrices. Et pour nous en faire juges, il trace sous nos yeux la carte du pays avec cette richesse de détails à laquelle il nous a habitués. Sous sa main, le tableau noir se couvre de tous les accidents géographiques connus, et se hérissent des noms les plus barbares, les plus ignorés, nous dirions presque les plus baroques, fournis avec une fécondité inouïe par une mémoire que nous qualifierions d'exaspérante, s'il était permis de jalouser les dons que le Créateur fait à certaines intelligences.

La Tripolitaine manque d'eau, et ne possède guère qu'un fleuve souterrain dont l'existence est prouvée par des puits qu'il alimente, et qui donne à l'orateur l'occasion de nous conter, à son sujet, une fort jolie légende. Pas d'eau, pas de richesses agricoles; pas de commerce non plus; les vête-

ments sont d'une simplicité biblique, et nos fabricants feraient de maigres affaires à-bas; pas d'espoir d'y introduire des spiritueux, la loi musulmane les interdit. Puis, les villes, d'aspect désolant au dehors, sont à l'intérieur d'une malpropreté repoussante, véritables foyers d'infection, où doivent s'emmagasiner les germes pestilentiels de toutes les épidémies possibles. La Tripolitaine doit-elle donc être absolument désignée? Non, certes, car elle possède un avantage unique, mais immense : c'est le débouché naturel pour pénétrer dans le Soudan, dans la Nubie et jusqu'au lac Tchad. Les caravanes sillonnent le pays, et pour cela, se sont ouvertes de nombreuses voies de communication.

Éprouons qu'un jour viendra où ce seront surtout des caravanes françaises qui profiteront de ces avantages pour l'extension de nos colonies et l'accroissement de la richesse de la mère-patrie.

G. AUGRAF.

LETTRE D'UN DOCTEUR

« Monsieur Auguet, « Je ne puis résister au désir de vous exprimer toute ma satisfaction au sujet de votre excellent VIN AUGUET, tonique réparateur. Dernièrement, j'ai été assez sérieusement malade et la convalescence a été de courte durée, grâce à votre Vin dont j'ai fait usage et qui m'a remis promptement sur pied. Aussi me ferai-je un devoir et un plaisir de le recommander à mes clients. » Nota. — Dépôt du VIN AUGUET : les bonnes pharmacies et chez l'inventeur, rue Thomassin, 8, Lyon, lequel tient l'original de la lettre ci-dessus à la disposition du public.

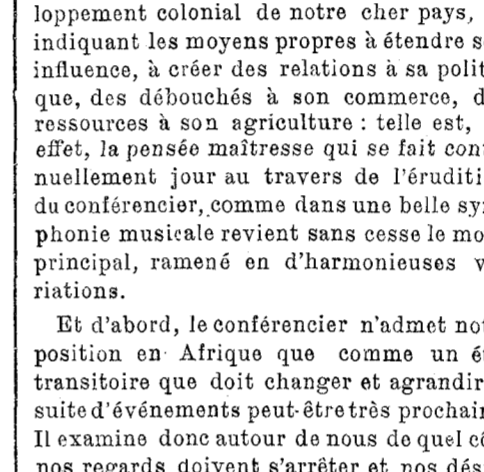
LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

Tirage complémentaire 31 DÉCEMBRE 1884 Un gros lot de 500.000 francs.

4 gros lots de 100.000 francs. 4 gros lots de 10.000 francs. 25 lots de 25.000 francs. 80 lots de 1.000 francs. 500 lots de 250 francs.

Au total 105 lots formant 770.000 fr., payables en argent à la Banque de France.

Avant important. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participent au tirage au même titre que les 2.603.028 billets non placés lors du présent tirage. Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se procurer directement par lettre adressée à M. H. Avenel, Directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.



La Cour de cassation chambre des requêtes, a admis tous les pourvois formés contre les arrêts de la Cour d'appel de Lyon. Cela était prévu et il ne pouvait en être autrement.

BANQUE LYON-LOIRE

Les erreurs juridiques n'ont cours qu'un instant, surtout lorsqu'elles se commettent pour des affaires aussi importantes que celles de Lyon-Loire.

destinait, comme gage d'estime et de souvenirs, à ceux qui lui avaient prodigé leurs soins pendant sa maladie; entre autres objets, une tabatière d'or, sans aucun ornement, qu'il avait léguée au docteur Arnolt, et sur laquelle il avait péniblement gravé une N avec la pointe de son canif. Un simple petit carré de carton qu'il tenait dans sa main gauche lui servait de pupitre pour écrire, et de l'autre main il puisait dans un encrier que lui présentait M. le comte de Montholon, placé debout près de son lit. L'Empereur avait également devant lui le collier de la reine Hortense. Il le prit, et le donna à M. Marchand :

« Tiens, lui dit-il en souriant avec une expression indéfinissable de tristesse, j'ignore dans quel état sont mes affaires en Europe. Cette bonne Hortense m'a donné ce collier en quittant Malmaison, pensant que je pourrais en avoir besoin; je crois sa valeur de deux cent mille francs. Pauvre collier ! il a passé par bien des mains !... Cache-le autour de ton corps, car jusqu'à présent sa destinée a été qu'il demeurât toujours caché. Lorsque tu seras en France, tu en disposeras comme tu l'entendras; il te mettra à même d'attendre le sort que je te fais par mon testament et mes codicilles. Marie-toi honorablement; fais ton choix parmi les familles des officiers ou des soldats de ma vieille garde. Il est beaucoup de ses braves qui ne sont pas heureux, je le sais; un meilleur sort leur était réservé sans les revers de fortune survenus à la France. La postérité me tiendra compte de ce que j'eusse fait pour eux. »

L'Empereur, affaibli par ce peu de mots, se tut; mais ses paroles ne s'effacèrent jamais de la mémoire de M. Marchand, qui fondait en larmes, et à son retour en France il se hâta d'obéir aux dernières volontés de Napoléon : il épousa la fille de l'honorable lieutenant-général Brayer, qui a commandé longtemps à Strasbourg, et ce fut ainsi que l'ami tant que le serviteur fidèle du grand homme accomplit sa dernière prescription : Tu épouseras la fille d'un de mes braves ! Mais revenons.

On sait l'espèce de manie qu'avait

de rendre à César ce qui appartient à César. C'est donc à M. Marchand et non à M. le comte de Montholon que ce collier fut donné par Napoléon, qui ratifia ce cadeau si précieux par un codicille du 16 avril 1821, écrit de sa main, et où il est dit : « Je lègue mon collier de diamants à Marchand. » Une belle et bonne action de moins à M. le comte de Montholon ne peut lui faire tort, car il est riche en ce genre, et sa conduite, pendant, comme après l'exil de l'Empereur, peut être proposée pour modèle à tous ceux qui placent encore la loyauté et la fidélité au rang des vertus de ce monde. Au surplus, voici comment les choses se passèrent : en donnant aujourd'hui ces détails, si pleins d'intérêt et de vérité, nous ne craignons ni d'être démenti, ni de dire que nous aurons fourni un épisode de plus à l'histoire si peu connue des derniers moments de Napoléon à Sainte-Hélène.

C'était le 27 avril 1821, huit jours avant sa mort; l'Empereur avait passé plusieurs heures de la matinée à inventer et à cacheter quelques objets précieux qu'il destinait à son fils.

« Je suis bien fatigué, dit-il à M. Marchand; je le sens, peu de temps me reste encore à vivre; c'est pour cela que je veux en finir : donne moi ce vin de Constance que Las-Cases m'a envoyé; une lame de cette liqueur ne saurait me faire de mal. »

Sire, lui fit observer le fidèle serviteur, cette liqueur est bien contraire à celle que le docteur Antommarchi a prescrite à Votre Majesté.

« Bah ! bah ! reprit Napoléon en hochant la tête, tout manque dans ce pays maudit !... Que veux-tu que j'attende ?... Donne-moi un peu de ce vin, il me ranimera. Je ne veux rien faire pour arranger mes jours, mais je ne veux rien faire non plus pour les prolonger. N'ai-je pas assez vécu ?... C'est là, ajouta-t-il encore avec un soupir étouffé et en appuyant sa main sur le côté droit, c'est là qu'est le mal !... Je sens comme une lame de poignard qui glisse et me déchire. » En disant ces mots, Napoléon s'agitait dans le lit sur lequel il était assis. Devant lui étaient différents bijoux qu'il

destinait, comme gage d'estime et de souvenirs, à ceux qui lui avaient prodigé leurs soins pendant sa maladie; entre autres objets, une tabatière d'or, sans aucun ornement, qu'il avait léguée au docteur Arnolt, et sur laquelle il avait péniblement gravé une N avec la pointe de son canif. Un simple petit carré de carton qu'il tenait dans sa main gauche lui servait de pupitre pour écrire, et de l'autre main il puisait dans un encrier que lui présentait M. le comte de Montholon, placé debout près de son lit. L'Empereur avait également devant lui le collier de la reine Hortense. Il le prit, et le donna à M. Marchand :

« Ti

de 700 à 750 fr. indépendamment du...

Solution du dernier mot carré.

Le titre de Suez ont en ces derniers...

SPECTACLES & CONCERTS

Célestins. — Samedi 20, première...

Une femme pensionnaire...

BAUDRANT M^e-Dentiste

La vente en gros du journal...

Pour un abonnement d'un an...

Le gérant: BRUN.

J'apprends au dernier moment que la...

CALINO-COURRIER

Sur la scène du Grand-Théâtre. Dans un brusque mouvement...

BIOGRAPHIE

L'élection de M. Delibes à l'Académie des Beaux-Arts par 26 voix...

Cirque Rancy. — Biographie de miss Niagara. — Je puis donner quelques renseignements...

ÉCHOS DES THÉÂTRES

La semaine théâtrale est bien maigre. Le répertoire ancien n'est pas même émaillé de quelques nouveautés.

Elles entraînent avec elles les terribles conséquences dont la contrée lyonnaise fait en ce moment l'expérience...

AU TISSERAND Ancienne Maison L. GIROUD & ROLLAND-GUCHERD

AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES Guérison des dérèglements de matrice.

MAISON DE SANTÉ du Dr Courjon, à Meyzieu

ETABLISSEMENT DE SAINT-GALMIER (Loire)

SOURCE BADOIT DÉBIT: 30 MILLIONS de Bouteilles par an

VIN MARIANI A LA COCA DU PÉROU

IMPRIMERIE X. JEVAIN LYON — 42, Rue Sala, 44 — LYON

ALAMBICS-VALYN Depuis 50 fr.

Les Annonces & Réclames sont reçues à l'Agence V. Fournier